

COMMUNIQUE DE PRESSE

ABONNES DU SERVICE DE L'EAU DE LA VILLE DE CAHORS ET DU SYNDICAT DES EAUX DU QUERCY BLANC

Levée des restrictions d'usage de l'eau du robinet

Suite aux fortes pluies de début mars, le service de l'eau de la ville de Cahors a constaté que l'eau distribuée à partir de la fontaine des Chartreux était trop fortement trouble. En accord avec l'Agence régionale de santé, une restriction d'usage a été mise en place par la ville de Cahors dès le dimanche 5 mars, pour garantir la sécurité sanitaire des usagers concernés.

De son côté, le syndicat du Quercy Blanc a pu réduire fortement la proportion d'eau en provenance de cette même fontaine des Chartreux, pour mobiliser de manière plus importante ses autres ressources en eau, non impactées par le phénomène. Cette situation n'a pas nécessité de restriction d'usage.

Pendant cette période et dans le cadre de sa mission de contrôle sanitaire, l'ARS a fait procéder de façon régulière à des prélèvements bactériologiques sur l'eau provenant de la fontaine des Chartreux.

Ces analyses ont mis en évidence lundi 13 mars la présence d'un parasite, qui n'était pas présent jusqu'alors. A compter de cette date, et par mesure de précaution sanitaire, la restriction d'usage de l'eau a été prolongée pour les abonnés du service de l'eau de la ville de Cahors, et cette restriction d'usage a été étendue aux abonnés du syndicat du Quercy Blanc.

Les derniers résultats d'analyse délivrés cet après-midi indiquent un retour à la conformité et l'absence de parasite dans l'eau provenant de la fontaine des Chartreux. Les services de l'ARS ont donc indiqué aux collectivités concernées qu'elles pouvaient désormais lever les restrictions d'usage en vigueur.